



Commune de SAINT PIERRE D ALBIGNY  
(Hors agglomération)  
D911 du PR 41+0000 au PR 42+0000 (SAINT PIERRE D ALBIGNY)

Arrêté temporaire n° 25-AT-2124  
Portant réglementation de la circulation

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 30 juin 2025 relatif aux délégations de signature

Vu la demande de EUROVIA ALPES

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de la chaussée en enrobé rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D911 au col du frêne.

A R R È T E

ARTICLE 1 :

Le 28/10/2025, de 8h à 18h, la circulation des véhicules est interdite sur la D911 du PR 41+0000 au PR 42+0000 (SAINT PIERRE D ALBIGNY) situés hors agglomération.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : EUROVIA ALPES / 7 rue de l'expansion 73460 FRONTENEX.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

27 OCT. 2025

Fait à MONTMELIAN,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Signé par : Delphine De Louvencourt  
Date : 27/10/2025  
Qualité : Chef de Service Routes Bassin  
chambérien Combe Savoie

DIFFUSION:

- EUROVIA ALPES-Agence de Frontenex
- SMUR
- Transports Scolaire
- Ajointe au Directeur de la Maison technique Bassin chambérien-Combe de Savoie
- SDIS 73
- PC OSIRIS
- Le Maire de SAINT PIERRE D'ALBIGNY
- Secrétariat général
- Secrétariat général
- Secrétariat général
- Secrétariat général

